



JOURNAL du PROTOCOLE

Retour sur plus d'un an de négociations, détails des acquis, recherche de l'équilibre

La cordée des alpinistes. Une image qui a accompagné les représentants du SNNA FO tout au long des négociations. C'est le symbole de solidarité et de confiance ultime. Les alpinistes attachés ainsi les uns aux autres nous rappellent que si l'un d'entre eux glisse, ils sont tous là pour le retenir. Le SNNA FO a tout fait pour que **tous les agents de la DGAC soient ainsi les alpinistes d'une même cordée.**

Les négociations ont été longues, difficiles et chaotiques. Le résultat n'est pas celui d'un protocole équitable certes, mais il existe pour tous. Le SNNA FO a pris ses responsabilités en signant pour s'assurer que les compensations difficilement acquises pour les agents les plus impactés soient bien mises en oeuvre. Le syndicat a aussi signé pour ne pas voir la DGAC signer un accord de branche excluant la majorité des agents mais imposant tout de même les restructurations de service. Retour sur une très longue année de négociations protocolaires !

Préambule

C'est la DSNA qui va supporter les plus profondes réformes dans ce protocole.

Nouvelle organisation du temps de travail dans les services opérationnels et techniques (re-maillage territorial, fermeture de certains organismes, centralisation d'approches, maintenances régionales). Les corps techniques vont largement contribuer à cette ambition.

Le protocole a été signé par FO et deux autres organisations syndicales (CFDT et SNCTA).

Le contexte en matière d'effectifs

La DGAC est aujourd'hui en manque criant de personnels. Après avoir réduit à l'os les effectifs des services supports, le fonctionnement de la partie technique est menacé. C'est le postulat de départ de toute la stratégie de réorganisation et restructuration développée dans ce protocole. Il manque des ICNA, donc on en récupère en retirant le service d'approche d'un grand nombre d'organismes, et on assurera l'information de vol des SIV par des TSEEAC en FIC, effectifs TSEEAC qu'on espère récupérer en fermant une vingtaine de TWR TSEEAC.

Les recrutements ICNA vont donc être augmentés, avec un impact sur l'ENAC ainsi que les recrutements IESSA.

L'INFO MAI 2023 SNNA FO

ENSEMBLE PLAIDOYER POUR L'UNITÉ DE LA DGAC

L'ambiance est morose, le temps est long
On attend. On attend de voir la V1 du protocole, dans une actualité chargée par la réforme des retraites, et maintenant par une nouvelle attaque du droit de grève des contrôleurs. Les médias en parlent déjà ! Une proposition sénatoriale d'extension de la loi Diard aux contrôleurs aériens, déposée par le sénateur Capo-Canelas (Pour lire la proposition de loi, Cliquez ICI). En plus du service minimum, les contrôleurs devraient désormais se déclarer grévistes 48h avant le début d'un mouvement. L'occasion de vous rappeler ce qui compte à nos yeux.

Quelles sont nos valeurs ?

Le **SNNA FO** revendique l'unité de la DGAC comme fondement. C'est l'assurance de la qualité du service rendu.

La logique protocolaire permet de projeter l'ensemble des personnels de la DGAC dans un avenir commun et cohérent. C'est une feuille de route, et l'horizon se dessine ensemble. Les efforts sont partagés, les compensations doivent l'être aussi. Ainsi le **SNNA FO** défendra l'équilibre dans le protocole, comme garant du maintien de l'unité.

Ne pas céder aux accords de branches, ne pas accepter des primes locales en guise de rustine, ne pas monter des centres, des corps, des services les uns contre les autres, ne pas perdre l'unité, mais porter attention à l'ensemble de la DGAC.

La nouvelle attaque contre le droit de grève des contrôleurs est un grand coup porté à cette unité. De fait, en minimisant l'impact des mouvements sociaux, elle désolidarise les contrôleurs des revendications du reste de la DGAC. La grève, qui permettait de faire entendre l'ensemble des personnels, n'aura plus d'efficacité que lors des appels corporatistes.

Ensemble, soyons vigilants et restons solidaires.

Besoin d'informations ? Des suggestions ? Contactez-nous !
FODGAC.FR

«La logique protocolaire permet de projeter l'ensemble des personnels de la DGAC dans un avenir commun et cohérent. C'est une feuille de route, et l'horizon se dessine ensemble. Les efforts sont partagés, les compensations doivent l'être aussi. Ainsi le SNNA FO défendra l'équilibre dans le protocole, comme garant du maintien de l'unité.

Ne pas céder aux accords de branches, ne pas accepter des primes locales en guise de rustine, ne pas monter des centres, des corps, des services les uns contre les autres, ne pas perdre l'unité, mais porter attention à l'ensemble de la DGAC.»

Depuis le début des négociations, le SNNA FO alerte sur la menace présentée par un accord de branche

L'organisation des services

Approches, TWR, Vigie trafic.

La Vigie Trafic ne fermera pas !

Dans la première version du protocole, la DGAC annonçait vouloir se recentrer sur son cœur de métier en se désengageant des activités de la vigie trafic à CDG. La vigie trafic c'est une quarantaine de TSEEAC qui exercent un métier peu connu, l'**apron control**. Le métier est règlementé depuis mars 2022 par le règlement européen (UE) 2020/1234.

Le SNNA FO a défendu les personnels VT qui se sont largement mobilisés. La vigie trafic a assuré sa survie dans un premier temps puis a obtenu de conserver la totalité des aires qu'elle gère actuellement. Enfin, le métier sera reconnu avec la mise en œuvre dès le mois de septembre 2024 d'une licence spécifique, la licence **AMS**. L'accès au corps des ICNA reste possible au travers de la sélection professionnelle accessible dorénavant après 4 années d'habilitation VT.



Nos efforts et les leurs ont permis le maintien du service. Le SNNA FO défendra une vraie valorisation des contraintes du métier

L'organisation des services

Approches, TWR, Vigie trafic. Faisons le point.

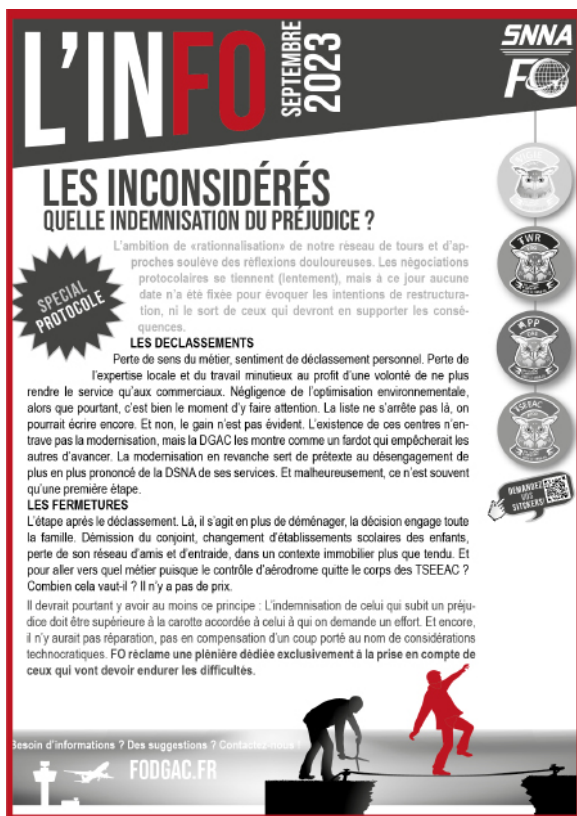
Les compensations obtenues

La DSNA va fermer un grand nombre de terrains TSEEAC. Pour les agents affectés sur ces terrains là :

Pas de perte financière

Sans l'intervention du SNNA FO, les TSEEAC impactés par les fermetures n'auraient eu que la PRS Fonction publique.

Les TSEEAC contrôleurs trop vieux pour basculer dans le corps des ICNA n'auraient rien eu du tout !



Quelle indemnisation du préjudice ?

- maintien de l'ISQ même sans avoir 16 ans d'exercice de mention.

- Le socle des TSEEAC est valorisé 250 euros sans part variable

- PRS DGAC qui s'ajoute à la PRS Fonction publique, à savoir :

10 000€ pour un TSEEAC affecté sur un terrain qui ferme ou un TSEEAC maintenu sur un terrain ICNA TWR qui doit cesser ses activités de contrôle au 1er janvier 2035 ou un IESSA affecté sur une maintenance qui ferme, en poste depuis moins de 10 ans ;

20 000€ pour un TSEEAC affecté sur un terrain qui ferme un TSEEAC maintenu sur un terrain ICNA TWR qui doit cesser ses activités de contrôle au 1er janvier 2035 ou un IESSA affecté dans une maintenance qui ferme, en poste depuis plus de 10 ans.

- Les Agents qui sont sur un terrain ICNA TWR et qui ne pourront bénéficier de la bascule dans le corps des ICNA et se verront obligés de muter percevront les mêmes primes de restructurations que ceux des terrains qui ferment.

- Les agents qui doivent quitter leur terrain seront maintenus dans l'emploi fonctionnel RTAC

- FO obtient que Chavenay soit en liste 10

- FO défend le positionnement des terrains avec MEQ sup 15 000mvts et/ou soumis au service minimum en liste 9 (Perpignan, Calvi, Figari, Bron) sera revu en CSA DO.

Des garanties pour sécuriser les agents

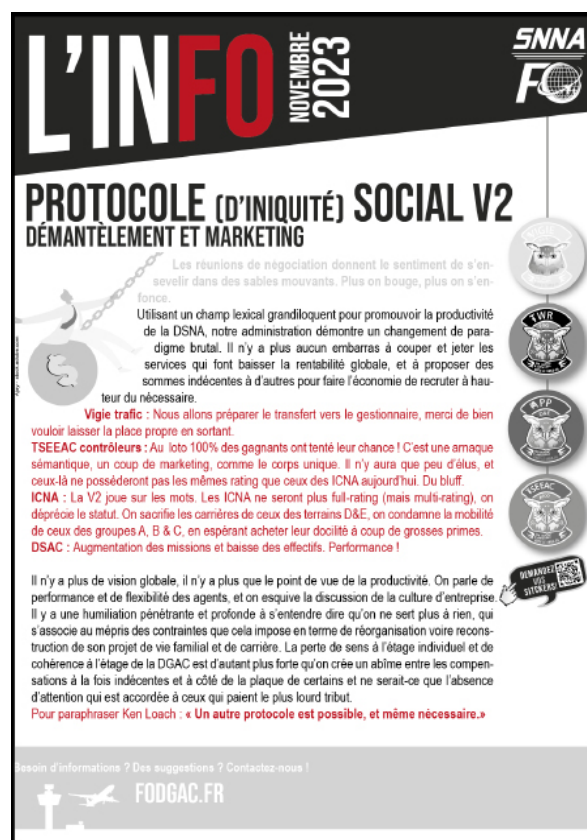
Si la remise en question de sa carrière est difficile pour tout agent, elle l'est encore plus quand on est presque à l'âge de la retraite. Ainsi le SNNA FO a obtenu que les agents qui auront l'âge de partir en retraite entre 2035 et 2040 puissent poursuivre en tant que ATCO TSEEAC jusqu'en 2040, et ainsi finir leur carrière comme contrôleur.

Par ailleurs, pour tous les agents concernés par des fermetures, toutes les solutions possibles seront mises en oeuvre pour privilégier la mobilité locale, y compris le recours à la suraffectation.

Enfin, le SNNA FO a obtenu des précisions sur le calendrier de fermeture des services. Un point d'étape sera organisé afin de définir le groupe 2 au plus tard le 1er janvier 2026 (respectivement le groupe 3 au plus tard le 1er janvier 2029) :

- 1er groupe 2024 : pas de mobilité forcée avant 2028
- 2ème groupe 2027 : pas de mobilité forcée avant 2031
- 3ème groupe 2030 : pas de mobilité forcée avant 2034
- Les ICAT bénéficieront d'un filet de sauvegarde.
- Pour les agents qui peuvent potentiellement passer ICNA TWR, le SNNA FO a demandé à ce que les agents puissent évoluer dans 2 grilles TS et ICNA en attendant les retours du gouvernement quant à l'ATC et au service actif.

Une autre page détaillera les mesures spéciales Corps Unique



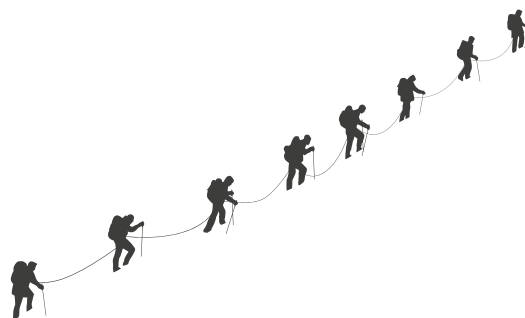
Une meilleure considération des ICNA en carrière secondaire

Les approches D&E qui vont subir les restructuration de service sont souvent alimentées par des ICNA arrivés dans le corps par voie EP/SP ou RUE, donc plus tardivement. Le SNNA FO a obtenu une meilleure reconnaissance de leur carrière en leur permettant d'accéder au grade en chef à partir de 16 de service public et non plus 16 ans d'ICNA. Cette mesure doit pouvoir permettre à beaucoup de partir en retraite avec un échelon plus élevé.

En cas de déclassement d'approche, les primes seront préservées, même au-delà de 9 ans qui sont la règle aujourd'hui. Toutefois, le SNNA FO regrette que l'accès au grade en chef ne soit plus possible après le déclassement, alors que c'était le cas à un moment des négociations. L'accès au HEA sera possible dans le grade divisionnaire. Le grade en chef terminera au HEB.

L'organisation des services

Approches, TWR, Vigie trafic. Faisons le point.



BNI/BNIA

Création d'un GT protocolaire restreint aux signataires pour étudier les nécessaires évolutions indemnitaires pour accompagner la fusion des services.

TSEEAC. FISO, ANSO, AMS : création de licences pour reconnaître les spécificités des métiers

Trois nouvelles vont voir le jour :

- La licence ANSO d'opérateur de services de la navigation aérienne (Air Navigation Service Officer)
- La licence AMS d'opérateur de service de gestion des aires de stationnement (Apron Management Services)
- La licence FISO d'opérateur de service d'information de vol (Flight Information Service Officer) pour les BTIV et les futurs FIC

Les modalités d'obtention et de maintien de la licence AMS et de la licence ANSO pour les concepteurs de procédures seront mises en œuvre au plus tard le 1er septembre 2024. Un régime indemnitaire spécifique pour les licences ANSO, AMS et FISO, à 3 niveaux sera mis en œuvre à compter du 1er juillet 2025 au plus tard. FO fera en sorte que ce régime soit effectif le plus vite possible.

Les TSEEAC titulaires d'une licence ANSO, d'une licence AMS ou d'une licence FISO percevront une indemnité mensuelle liée au niveau de leur habilitation d'un montant de 50€ pour le niveau 1, 90€ pour le niveau 2 et 150€ pour le niveau 3.

BNI/BNIA

Le rapprochement du BNI et du BNIA est un projet que la DSNA porte depuis plusieurs années maintenant. FO avait toujours soutenu que ce rapprochement n'était pas pertinent du point de vue opérationnel. Néanmoins la DSNA a voulu maintenir ce projet sans clairement travailler sur les niveaux de primes associés.

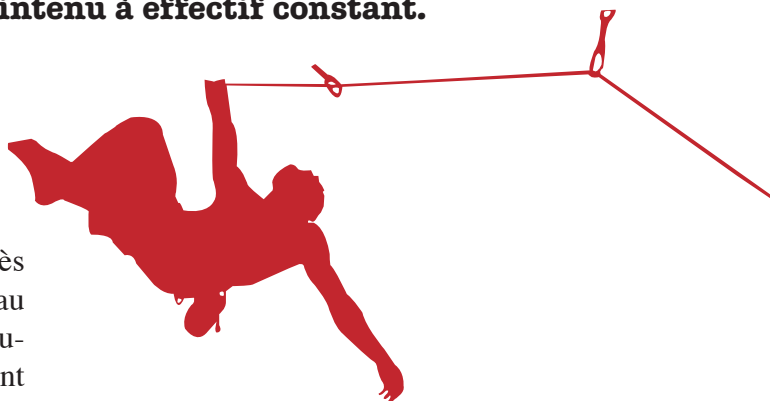
C'est pourquoi FO a demandé et obtenu la création d'un GT protocolaire restreint aux signataires pour étudier les nécessaires évolutions indemnitaires pour accompagner la fusion des services.

FIC

Un nouveau métier apparaît pour le corps des TSEEAC, celui d'agent en Flight Information Center. Il y aura 2 centres, un à Aix-en-provence et un à Athis-Mons. Tout est à créer pour ce nouveau métier. Le SNNA FO travaillera activement lors des GT protocolaire à l'attractivité de cette nouvelle fonction et à sa juste reconnaissance.

DSAC

Le schéma d'emploi de la DSAC est maintenu à effectif constant.



Le 1er juillet 2024, ou au plus tard 2 mois après la signature du protocole, un quatrième niveau sera créé pour la licence de surveillance : il couvrira les référents et les RMA expérimentés ayant dans les deux cas au moins 2 ans d'expérience.

Un régime indemnitaire spécifique, à 3 niveaux, pour les licences ATREEA et RQS sera mis en oeuvre dès publication du protocole et valorisé au même niveau que la licence de surveillance pour chaque corps concerné.

Les montants versés par niveau et par corps seront les suivants :

	TSEECAC	ASAAC + ADAAC	IEECAC + IESSA + ICNA	ATTAE
Niveau 1	80	55	0	0
Niveau 2	200	100	0	0
Niveau 3	350	150	350	300
Niveau 4	600	200	600	550

Nouveau tableau pour les licences ATREEA & RQS + MDA MDI + PN EXA

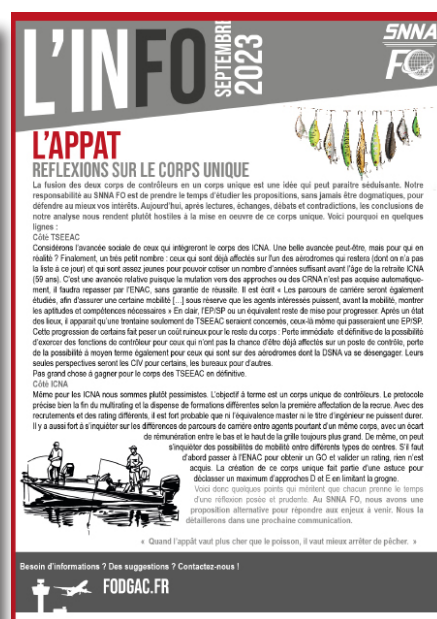
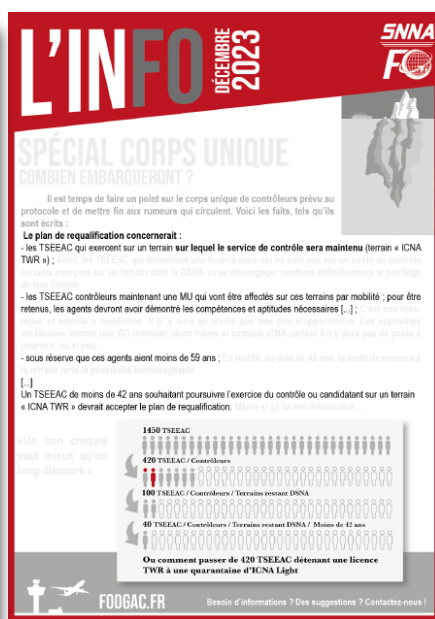
	TSEECAC	ASAAC + ADAAC	IEECAC + IESSA + ICNA	ATTAE
Niveau 1	80	55	0	0
Niveau 2	200	100	0	0
Niveau 3	350	150	350	300

Le CORPS UNIQUE de contrôleurs

Le SNNA FO a beaucoup communiqué sur la menace à court, moyen et long terme que porte la création de ce corps unique. Nous avons même apporté une réponse pertinente aux problématiques à l'initiative de la création du corps unique (ou plutôt à la disparition de la fonction contrôle chez les TSEEAC). Malheureusement, l'administration et les autres OS sont restées sourdes à notre projet de groupe Ebis. Le constat posé, le SNNA FO a cherché à limiter les préjudices en développant au maximum les situations personnelles.

Toutefois, à l'heure actuelle, il y a plus de questions que de réponses à propos de ce corps unique de contrôleurs.

Le SNNA FO participera aux GT protocolaires et sera très attentif à chaque détail. Faites connaître vos situations individuelles pour être sûr que toutes les situations seront bien étudiées.



L'organisation du temps de travail des contrôleurs

La nouvelle organisation du temps de travail sera détaillée dans une prochaine communication qui lui sera entièrement consacrée.

Les représentants FO, particulièrement conscients des spécificités des organismes en tour de service individualisé, ont été très actifs lors de la rédaction du nouvel arrêté.

EMPLOIS FONCTIONNELS

Ce protocole a plusieurs conséquences pour les emplois fonctionnels des corps techniques :

Tout d'abord il permet une révision de la liste des fonctions éligibles qui est nécessaire pour mieux valoriser le parcours carrière de certains métiers.

Mais en parallèle il fallait pouvoir augmenter le nombre d'emplois fonctionnels pour limiter l'effet de liste d'attente. Aussi, sur la durée du protocole, les quotas seront augmentés de la façon suivante, à compter de 2024 et jusqu'en 2027 :

- o Augmentation du nombre d'emplois de conseillers d'administration (15 emplois HEA et 5 emplois IB 1027)

- o Augmentation du nombre d'emplois fonctionnels ouverts aux IESEA, permettant en particulier de reconnaître les métiers d'encadrement et d'expertise, dont 40 emplois de chefs de service technique (CST) culminant au HEB ; cette augmentation se traduira par 50 emplois fonctionnels supplémentaires en 2024, 50 en 2025, 50 en 2026 et 50 en 2027 ;

- o Augmentation du nombre d'emplois fonctionnels ouverts aux TSEEAC dont 21 emplois de CSTAC, 45 CTAC et 50 RTAC. Cette augmentation se traduira par 29 emplois fonctionnels supplémentaires par an de 2024 à 2027. Une note sur la gestion des emplois fonctionnels TSEEAC sera présentée au CSA-R, intégrant le besoin d'emplois fonctionnels dédiés aux TSEEAC contrôleurs, chef CA, adjoint chef CA et instructeur régional.

Afin d'améliorer l'accès au CTAC, la condition d'être détaché dans l'emploi RTAC est supprimée dès 2025.

Enfin, il est créé un accès à l'emploi fonctionnel de CUTAC (18 emplois au total sur la durée du protocole répartis également sur chaque année) au bénéfice des TSEEAC détachés dans l'emploi de CSTAC au dernier échelon. La modification du décret sera lancée dès la signature du protocole pour une mise en oeuvre dès que possible, avec l'objectif d'une concrétisation si possible avant la fin de l'année 2024, sinon 2025.

FO rappelle que seule l'existence d'un protocole permet la mise en oeuvre de ces nouveaux quotas ainsi que la création de l'accès au CUTAC pour les TSEEAC. Un accord de branche aurait réduit à néant tout cela.



Agents Contractuels

Enfin la revalorisation indemnitaire.

À compter de 1er janvier 2024, une augmentation de 5% de la partie indemnitaire des contrats indicés sera versée aux agents contractuels de la DGAC.

À la DGAC, l'instruction de gestion de 2019 sera pleinement appliquée en attendant la définition, avec les OS signataires, d'un vrai référentiel de rémunération AC tenant compte des régimes indiciaires et indemnitaires des titulaires techniques et administratifs.

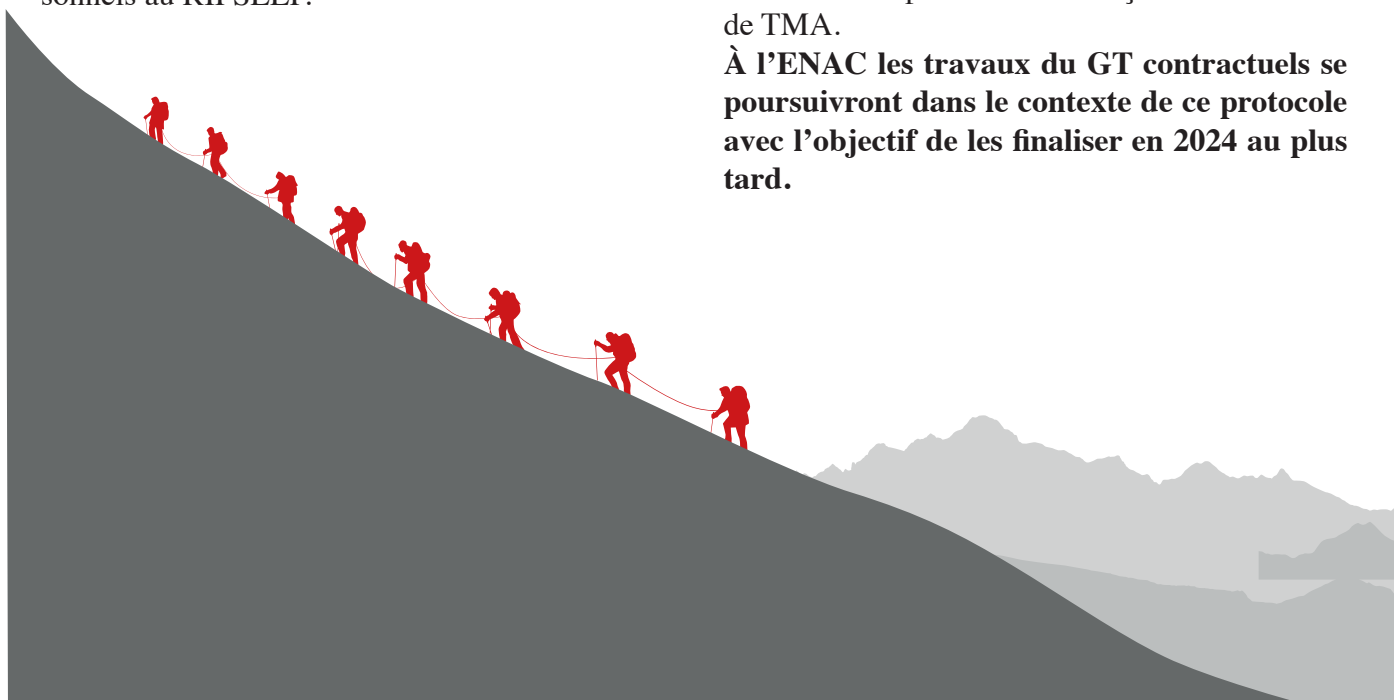
Les AC sur des postes d'ouvrier d'État des filières énergie, climatisation, prévention, logistique, laboratoire du STAC, magasinier, reprographe, pompiers de Saint-Pierre et Miquelon, pourront bénéficier d'une clause de réévaluation triennale de leur contrat, pouvant aller jusqu'à 5% de revalorisation.

À compter de 2025 (au titre de 2024), à l'instar des personnels titulaires, les AC sur des postes administratifs pourront bénéficier d'une part variable avec des montants moyens annuels identiques aux montants moyens prévus pour les personnels au RIFSEEP.



Des mesures similaires seront mises en œuvre, pour les AC de l'ENAC (titulaires d'un contrat d'une durée supérieure à 18 mois) à l'exclusion des contrats d'apprentissage et de ceux rémunérés par référence à un référentiel interministériel ou relatif à l'enseignement supérieur (doctorants, post-doctorants). Seront également exclus les agents contractuels tenant des fonctions de PN ou de techniciens de maintenance aéronautique qui bénéficieront respectivement de l'équivalence des mesures prévues pour les PNT sous statut DGAC ou pour les OE exerçant les fonctions de TMA.

À l'ENAC les travaux du GT contractuels se poursuivront dans le contexte de ce protocole avec l'objectif de les finaliser en 2024 au plus tard.



L'ENAC

ICA

Pour la première fois, le protocole prévoyait une mesure discriminatoire entre ICA selon leur rating. Les ICA issus de profils ENR se voyaient offert la possibilité d'un 4e mandat mais pas les ICA profil APP. **Le SNNA FO a obtenu que le 4e mandat soit possible quelque soit le profil de l'ICA** sur la période concernée. Cette disposition est donc valable pour tout ICA dont le 3e mandat prendra fin sur les années 2025 à 2028.

Afin de répondre au besoin de ressources en formation pratique, le maintien de compétence des ICA sera revu sur les mêmes années, pour passer à 6 semaines réparties sur les 2 premières années de la triennale et 6 semaines sur la troisième année. Les NIT sont en cours de rédaction et devraient être proposées en CSA R-DGAC à l'automne.

Le protocole prévoit une nouvelle organisation du temps de travail à l'ENAC comme en salle.

ICAT

Les ICAT ENAC qui deviennent ICNA via le plan de requalification n'exercent plus les fonctions d'instructeurs à la circulation aérienne, celle-ci nécessitant une qualification multirating. Les ICAT ENAC ne souhaitant pas devenir ICNA pourront conserver leurs fonctions dès lors qu'ils continuent à exercer une mention d'unité. Ceux d'entre eux exerçant une mention d'unité sur un terrain amené à fermer se verront proposer d'être formés et qualifiés sur un autre terrain défini au cas par cas en fonction des intérêts du service et de l'agent.

FO travaille à ce que la fonction ICAT soit éligible au RTAC et veillera à ce que l'option de travail 1Bis soit bien mise en oeuvre si l'ENAC prévoit de déclencher des options pour la formation pratique

Les ICAT ENAC qualifiés sur un terrain amené à fermer, qui décident de mettre fin à leurs activités d'ICAT ou qui échouent à se qualifier sur le nouveau terrain proposé bénéficieront du même accompagnement social que les autres TSEEAC dans le même cas. FO obtient que les ICAT ENAC ne souhaitant pas devenir ICNA pourront conserver leurs fonctions dès lors qu'ils continuent à exercer une mention d'unité.

FO travaille à faire en sorte que la fonction ICAT soit éligible au RTAC.

4ème mandat ICA

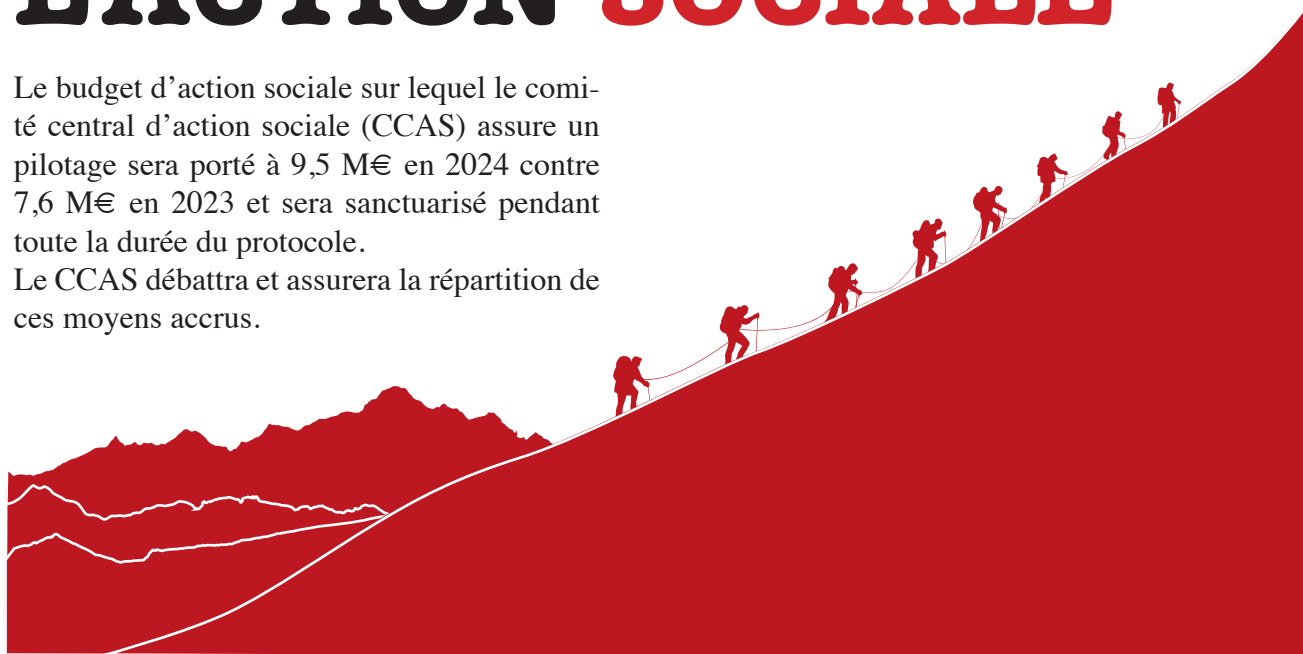
FO obtient que l'équilibre soit maintenu entre les ICA quelque soit leur profil.



L'ACTION SOCIALE

Le budget d'action sociale sur lequel le comité central d'action sociale (CCAS) assure un pilotage sera porté à 9,5 M€ en 2024 contre 7,6 M€ en 2023 et sera sanctuarisé pendant toute la durée du protocole.

Le CCAS débattera et assurera la répartition de ces moyens accrus.



ECO-RESPONSABILITE et sobriété : maîtriser l'empreinte environnementale de la DGAC

L'INFO JUIN 2023

LE MAILLON VERT
APPROCHE D&E POUR UN TRAVAIL MINUTIEUX

« S'agissant de l'environnement, au-delà de la poursuite des actions visant à réduire les nuisances sonores (descentes douces, PBN to final, ...), la DGAC s'inscrit résolument et pleinement dans une stratégie de décarbonation de l'industrie du transport aérien. »
- Extrait du Protocole V1

La DGAC doit participer activement à la décarbonation du secteur aérien, il en va de sa crédibilité et de son avenir. Notre meilleur levier est celui de l'optimisation des trajectoires et des temps d'attente, le reste appartient à l'industrie aéronautique. Il existe encore aujourd'hui un (petit) maillon très efficace dans la chaîne, c'est celui de la proximité. Etre à l'endroit où les choses se passent permet d'en avoir pleinement conscience. La proximité physique du contrôleur d'approche et du contrôleur TWR permet un échange immédiat pour l'organisation de la séquence de la piste, permet de guider les IFR au plus court en fonction du trafic, et de minimiser l'attente au parking, au point d'attente ou en vol.

De la même manière, le contrôleur TWR est le meilleur garant du respect du non survol des agglomérations et sites mentionnés sur les cartes, et donc du respect des riverains. Il s'agit de petits espaces et de petits effectifs dans tous les centres menacés par ce protocole, pourtant le service rendu relève de la minute que l'on doit au nom de la sécurité et de l'économie des trajectoires. La liste est simple :

- des trajectoires plus courtes
- des délais d'attente réduits
- du carburant économisé
- des zones dont le survol n'est pas autorisé respectées

Les déclassements d'approches et le désengagement des terrains F&C sont en contradiction avec la considération *environnementale*. Etre précurseur aujourd'hui en tant que prestataire de navigation aérienne, c'est apprécier la dimension locale dans la recherche de la décarbonation, et arrêter de se penser en retard du point de vue de la globalisation. Le SNNA FO défend le bon sens.

Besoin d'informations ? Des suggestions ? Contactez-nous !
FOGAC.FR

Logos: SNNA, FO, TWR, APP, DGAC, DEMANDEZ VOS SYNDICATS!

La DGAC inscrit son propre fonctionnement dans la démarche de transition écologique. Le secrétariat général est porteur pour toute la DGAC de la politique d'exemplarité en matière d'éco-responsabilité.

Le SNNA FO veillera à ce que tout soit mis en oeuvre pour qu'effectivement la DGAC soit un service public coresponsable, mais sans que cela serve de prétexte à une dégradation des conditions de travail des agents, de leur prise en charge lors de missions, ou des conditions de dialogue social.

Le SNNA FO veillera que la dimension environnementale soit prise en compte dans les études de reprises d'approches !

ET MAINTENANT ?

Le protocole est signé, quelle est la suite ?

Le SNNA FO va continuer son travail au travers des GT protocolaires. N'hésitez pas à faire remonter vos situations individuelles pour qu'elles soient examinées au plus près. Comme nous l'avons déjà dit, le protocole n'est pas tout, même s'il oriente très fortement les années à venir. Tout n'est pas écrit, et comme le diable se cache dans les détails, il va y avoir beaucoup de travail en GT. Les politiques se dessinent grâce à l'implication des agents. Il est absolument nécessaire de faire remonter toutes les difficultés, toutes les questions, toutes les idées pour que l'on puisse organiser notre action et faire valoir vos besoins, vos revendications.

La prise en compte de la qualité de vie au travail, le maintien de la présence de l'administration sur le territoire pour défendre la mobilité, la possibilité de choisir sa carrière, l'équilibre vie privée et vie professionnelle ne doivent pas être des concepts abstraits. Mais pour les défendre, il faut que tout le monde s'engage. L'adage est vieux mais juste, l'union fait la force. **L'administration entend les plus bruyants.**

Il est toujours temps de se projeter dans la suite pour faire en sorte que les prochaines décisions soient plus équilibrées. Il faut travailler à maintenir une DGAC unie dans la fonction publique et le protocole en cours fait planer une menace sur cette dernière proposition. C'est une phrase qui a peut-être perdu de sa substance au fil des ans, à force de la lire elle devient vague et s'évapore. Il est temps de bien la comprendre à nouveau. La DGAC doit rester unie, tous ses services égaux en son sein. C'est important parce que c'est la pierre angulaire qui permet de continuer à fournir un service public sûr, cohérent et de qualité. C'est la seule façon de s'assurer de la protection des agents. N'oublions pas les années COVID et le traitement fait aux agents des prestataires de service des autres pays, même voisins.

L'INFO AVRIL 2024

LOOKING FOR HEROES!
LE SNNA FO RECRUTE

Le «protocole-qui-n-en-finit-pas» focalise toutes les attentions, et c'est bien normal, vu qu'il s'y joue l'avenir de nombreux agents. Mais pendant que le temps s'écoule, on en perd pour faire avancer d'autres sujets.

- Tu veux que ton métier ait du sens ?
- Tu veux avoir des possibilités géographiques variées ?
- Tu veux des opportunités de carrière diverses ?
- Ton bien-être au travail n'est pas une option mais un critère ?
- Tu veux un juste équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle ?
- Tu veux être acteur de la transition écologique de la navigation aérienne ?

Tu acceptes de donner un peu de ton temps ?
Tu considères qu'il est important de travailler dans un environnement équilibré ? Rejoins le SNNA FO !
Porte tes idées et participe au dialogue, ça vaut l'investissement.

« La pierre n'a point d'espoir d'être autre chose qu'une pierre. Mais, de collaborer, elle s'assemble et devient temple. »
Antoine de Saint-Exupéry

Besoins d'informations ? Des suggestions ? Contactez-nous !
FODGAC.FR

Ne pas se fier sur la route aérienne

Le SNNA FO recrute !

N'oublions pas que même en France, tous les citoyens n'ont pas eu les mêmes garanties selon leur statut.

Participez !

Faites-vous connaître, venez discuter pour défendre votre point de vue. Nous sommes nombreux à vouloir une administration (une société) juste et équitable. La concrétisation des idées se défend en GT, en CSA, en FS. Alors faites remonter vos idées, et si le cœur vous en dit, venez les défendre vous mêmes.

Rejoignez le SNNA FO !